



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/967
15 décembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Quarante-troisième session
Points 82 b) et 114 de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE :
COMMERCE ET DEVELOPPEMENT

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1988-1989

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution VII
recommandé par la Deuxième Commission dans son rapport
(A/43/915/Add.2, par. 37)

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : Mme Flor Acconciamezza de RODRIGUEZ (Venezuela)

1. A sa 47e séance, le 14 décembre 1988, la Cinquième Commission, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, a examiné l'état du Secrétaire général (A/C.5/43/60) concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution VII dont la Deuxième Commission recommandait l'adoption au paragraphe 37 de son rapport (A/43/915/Add.2). La recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été présentée oralement par son président.

2. Les déclarations et observations faites durant l'examen de cette question par la Commission sont consignées dans le compte rendu analytique pertinent (A/C.5/43/SR.47).

DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

3. La Cinquième Commission a décidé, sans procéder à un vote, d'informer l'Assemblée générale que si elle adoptait le projet de résolution, il n'y aurait pas à ouvrir de crédit additionnel ni à apporter de modification aux programmes prévus par le budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989.